

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### JEU CONCOURS JOP 2024 – JEUDI 23 JUIN 2022

Organisé par la Commune d'Ermont

#### CALENDRIER DU CONCOURS

- Lancement du concours : jeudi 23 juin 2022 à 9h
- Clôture du concours : jeudi 23 juin 2022 à 17h45
- Annonce des gagnants sur la page Facebook @MairieErmont : jeudi 23 juin 2022 à 18h

#### Article 1 : Organisation

La Commune d'Ermont, située au 100 rue Louis Savoie, ci-après désignée « l'Organisateur » organise un jeu-concours sur le réseau social Facebook, le **jeudi 23 juin 2022**, dans le cadre de la Journée mondiale Olympique et Paralympique, et selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### Article 2 : Déroulé

Ce jeudi 23 juin à 9h, une question sera posée sur la page Facebook @MairieErmont (<https://www.facebook.com/MairieErmont>) sur la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les personnes souhaitant participer pourront tenter d'y répondre dans les commentaires.

#### Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu-concours est **gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine**. La candidature est nominative et limitée à une participation par personne (compte Facebook) avec un maximum d'une réponse par participation.

Aucune inscription préalable n'est requise. Seule la réponse en commentaire vaut participation.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant.

#### Article 4 : Dotation / prix

Un kit goodies « JOP » (tote-bag, gourde, chronomètre et badge) sera remis aux gagnants du jeu-concours.

#### Article 5 : Désignation et annonce des gagnants

**Trois personnes** seront tirées au sort parmi les bonnes réponses en commentaire. Le tirage au sort sera effectué via le site « Plouf-Plouf.fr » (<https://plouf-plouf.fr>).

Après tirage au sort, l'Organisateur préviendra les trois gagnants par retour de commentaire. Les gagnants seront identifiés dans la publication Facebook et informés de leur gain. La liste des gagnants sera visible de tous les participants au jeu-concours.

En répondant à la question, le participant accepte d'être identifié sur la page Facebook de la ville (@MairieErmont) par son pseudo utilisé sur le réseau social.

#### Article 6 : Remise de la dotation

Les trois gagnants pourront venir récupérer leur dotation en mairie (100 rue Louis-Savoie) **dès le vendredi 24 juin 9h et sous un délai de 10 jours** à compter de la diffusion de la liste des gagnants. Passé ce délai, la Personne gagnante ne pourra plus prétendre à son gain.

Chaque gagnant se verra envoyer un « code » par message privé Facebook à communiquer oralement à l'agent d'accueil de la Mairie, afin de vérifier son identité.

Aucun lot ne fera l'objet d'un envoi par la Poste.

La Personne gagnante s'engage à accepter la récompense telle que proposée, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce ne soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation. L'Organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le gain annoncé, par un gain de valeur équivalente. La Personne gagnante sera tenue informée des éventuels changements.

#### **Article 7 : Litiges et responsabilités**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée s'il était amené à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté. L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. L'Organisateur se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation financière.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'éventuels problèmes liés au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Commune d'Ermont.

Le réseau Facebook n'est pas associé à une quelconque promotion de ce jeu, ni ne le gère, ni ne le sponsorise. Sa responsabilité ne pourra pas être recherchée en cas de non-respect des règles.

#### **Article 8 : Traitement et modification des données**

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et d'opposition au traitement et à la transmission de données les concernant, en adressant un courrier à l'adresse suivante : M. le Maire d'Ermont, 100 rue Louis Savoie, 95120 Ermont ; ou par mail : [concours@ville-ermont.fr](mailto:concours@ville-ermont.fr). Les participants peuvent également consulter le Délégué à la protection des données d'Ermont pour toute question relative à leurs droits, par mail : [dpo@ville-ermont.fr](mailto:dpo@ville-ermont.fr).

Les informations recueillies sont exclusivement destinées à l'usage interne de la ville et ne seront aucunement cédées à des tiers.

#### **Article 12 : Consultation du règlement**

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site [www.ermont.fr](http://www.ermont.fr). Il peut être demandé gratuitement à la Direction de la Communication en envoyant un courriel à [concours@ville-ermont.fr](mailto:concours@ville-ermont.fr) ou en contactant le 01 30 72 38 27.

**Fait à Ermont, le mardi 21 juin 2022.**

<b>Renseignements :</b> Commune d'Ermont Direction de la Communication Tél. 01 30 72 38 27	Mairie d'Ermont Direction de la Communication 100 rue Louis Savoie BP 40083 – 95120 ERMONT CEDEX
---	---